

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 04 juin 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 29 mai 2024, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Christiane GADAUD étant secrétaire de séance.

Délibération n°2024/56

En date du 04 juin 2024

Portant sur :

Projet d'implantation d'habitats partagés : Société « APART'âges »

Membres	29
Présents	20
Représentés	6
Votants	26
Exprimés	26
Pour	26
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Amanda SABOURDY, Madame Céline BENOS.

Représentés : Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Patrice POT, Madame Stéphanie MERCIER par Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur Laurent THARAUD par Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Martine POTTIER par Madame Céline BENOS, Madame Béatrice BOTHIER par Madame Aurélie CLAVEAU,

Des contacts avec la commune ont été pris par la société dénommée « APART'âges », société par actions simplifiée au capital de 233 120 €, dont le siège social est à SEILH (31 840), 6 allée des tricheries identifiée sous le numéro 831 352 034 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, qui a développé une nouvelle forme d'hébergement alternatif (entre le domicile et l'EHPAD), destiné aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie.

Le concept : chaque habitant dispose d'un studio (avec chambre et salle de bain) tout en partageant un lieu de vie commun avec d'autres habitants ; une gouvernante qualifiée accompagne les habitants dans leur quotidien en proposant, sans imposer, des activités, des sorties et des animations. Ce concept propose une **réponse adaptée aux besoins d'accueil et d'accompagnement pour les seniors**. Cela contribue également à **l'implication des résidents dans la gestion des tâches quotidiennes** en encourageant leur autonomie et leur estime de soi.

La société « APART 'âges » porte en collaboration avec un bailleur social la construction des locaux, qui, à leur achèvement, sont revendus au bailleur social. La société APART'âges, conclut un bail de location d'une durée de 40 ans avec ledit bailleur social et assure l'intégralité de l'exploitation du dispositif.

Un terrain privé semble propice à la réalisation de ce projet, à savoir la parcelle cadastrée section AW N° 312 située rue de Cognac, appartenant à Monsieur Jean-Michel ROBERT, demeurant 53 route de Saint Sébastien – 44 200 NANTES,. Seule une partie de cette parcelle serait dédiée à la construction des deux pavillons (environ 4 000 m²) le reste de la parcelle, soit 13 000 m², serait aménagé en lots à construire.

A ce stade, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis de principe permettant à la société APART'âges d'engager les études en vue de la réalisation d'un avant-projet sommaire. 60 projets de ce type sont actuellement en cours d'étude en France et localement sur les communes de Saint Junien et de Limoges.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la nécessité d'encourager le développement sur la commune d'Aixe-sur-Vienne des projets d'habitat inclusif, destinés aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes ;

Considérant que ce mode d'habitat regroupé vise, en prenant appui sur un projet de vie organisée à plusieurs, une insertion active et durable dans le voisinage, la vie de quartier, l'économie locale et l'environnement de proximité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- confirme son intérêt pour le projet d'implantation d'habitats partagés en colocation APART'âges sur la commune d'Aixe-sur-Vienne, permettant à ladite société d'engager les études en vue de la réalisation d'un avant-projet sommaire des futurs bâtiments.

A AIXE SUR VIENNE, le 04 juin 2024

René ARNAUD

Christiane GADAUD

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 05 juin 2024, date de sa publication.